



## Lobby Climatique Citoyen

Le [Lobby Climatique Citoyen](#) (CCL France) est une association non lucrative et non partisane, animée par des citoyen-ne-s bénévoles et se concentrant sur les politiques publiques pour lutter contre le dérèglement climatique.

CCL France est membre actif de CCL Europe, qui coordonne au niveau européen l'action des autres branches nationales (Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Italie, Suède, Portugal, Pologne, Autriche).

Les objectifs de l'association sont de sensibiliser, éduquer et informer le public et les élu-e-s sur le dérèglement climatique, ses causes, ses effets et les solutions, et de promouvoir une mesure environnementale juste et efficace : le revenu climatique.

Nous apprenons aux citoyen-ne-s bénévoles à établir des relations de confiance avec nos élu-e-s politiques, les médias et divers organismes influents. Nous organisons des actions de lobbying auprès des élu-e-s politiques en France comme en Europe.

# CAHIER D'ACTEUR

CAHIER D'ACTEUR  
N°99 Fév 2022

## Une tarification carbone efficace grâce à un revenu climatique

Avec l'adoption de la loi « Climat et Résilience », l'État français s'est engagé à respecter l'objectif fixé par l'Union européenne d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. Pour atteindre cet objectif, l'État dispose de plusieurs outils de politique publique, présentant chacun des avantages et des inconvénients. Dans ce cahier, CCL France partage sa position sur le meilleur équilibre à adopter entre ces différents outils (thème n°5), et sur comment réaliser une transition juste (thème n°4) et globale (thème n°3).

### 1. Regards sur la « Contribution Climat - Énergie »

En France (1) comme en Europe (2), le pétrole, le gaz et le charbon composent encore la grande majorité du mix énergétique final, et sont à l'origine de plus des deux tiers des émissions territoriales de GES (3). La transition écologique requiert de se défaire des énergies fossiles à une cadence suffisante pour satisfaire l'objectif des 1,5°C fixé par l'Accord de Paris, tout en conservant une société stable et fonctionnelle. Cependant, continuer de se reposer sur les énergies fossiles est le choix par défaut du fait de leur compétitivité économique avantageuse sur le court terme.

D'après la Banque Mondiale (4), l'OCDE (5) et le Fonds Monétaire International (6), la tarification du carbone est un outil indispensable pour réaliser la transition écologique. Elle corrige la compétitivité économique des énergies fossiles, en incluant dans leur prix les dégâts économiques futurs causés par leur combustion. Avec un prix carbone croissant et prévisible, tous les acteurs économiques — consommateurs, entreprises et investisseurs — seront systématiquement incités à préférer les alternatives bas-carbone. La Haute Commission pour la Tarification Carbone a estimé une marge de prix cohérente avec l'atteinte de l'objectif fixé par l'Accord de Paris : en 2020, entre 40 \$ /tCO<sub>2e</sub> et 80 \$ /tCO<sub>2e</sub> (7).

En France, une tarification carbone ambitieuse est implémentée depuis 2014, avec l'introduction de la « Contribution Climat - Énergie » (CCE). La trajectoire du prix de la CCE est bien comprise dans la marge de prix mentionnée plus haut. Cependant, les autres caractéristiques de la CCE ne sont pas optimales : les exonérations, trop nombreuses, contreviennent à sa finalité (8) et peuvent être perçues comme injustes ; l'usage des recettes de la composante est trop opaque ; et surtout, le prix carbone n'est pas soutenable pour les citoyen·ne·s, leur faisant porter un fardeau disproportionné (9).

Ces trois critères rendent la CCE défailante, ce qui fut une des causes du mouvement des « Gilets Jaunes » en 2018. Depuis, la composante carbone française est gelée à un niveau de 44.6 € / tCO<sub>2</sub>, et le sujet de la tarification carbone est évité : il ne fut même pas mentionné parmi les 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Or la tarification carbone est un outil indispensable pour atteindre nos objectifs climatiques. Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a préconisé la reprise de la trajectoire de la CCE, tout en insistant pour que chaque politique climatique soit évaluée au regard de ses bénéfices pour les foyers les plus modestes (10). Les caractéristiques de la CCE peuvent être révisées pour que la mesure soit plus efficace, transparente et juste, ce qui remportera l'assentiment des citoyen·ne·s. Un sondage de l'ADEME réalisé en octobre 2021, montre que si 51 % des Français sondés sont favorables à « l'augmentation de la taxe carbone », ce taux monte à 72 % lorsqu'on y ajoute des conditions sur l'équité sociale et sur la transparence (11).

## 2. Nécessité d'une tarification carbone ambitieuse, couplée à un revenu climatique.

Pour qu'une tarification carbone à la trajectoire ambitieuse soit soutenable, il est nécessaire de redistribuer les recettes du prix carbone directement aux citoyen·ne·s — sous forme d'un revenu climatique. Le revenu climatique (aussi appelé « dividende carbone » ou « dividende climatique ») est une mesure explicitement soutenue dans une lettre ouverte signée par 28 lauréat·e·s du prix Nobel d'économie et plus de 3500 économistes universitaires (12).

En Colombie-Britannique, une région de 6 millions d'habitants à l'Ouest du Canada, une taxe carbone avec redistribution a été implémentée en 2007 (13). En l'espace de 5 ans, la région a observé une réduction de la consommation d'énergie fossile et des émissions territoriales de GES d'environ 10 %, ainsi qu'une création nette d'emploi (14). La mesure a eu un tel succès que 187 des 190 communautés locales ont corédigé et signé une charte pour s'engager à agir pour le climat (15). Plus de 130 entreprises de la région ont publié une lettre ouverte à l'adresse du gouvernement en soutien à la mesure (16). Enfin, le soutien des citoyens envers la mesure a augmenté après son application (17). En 2019, la taxe carbone avec redistribution a été implémentée au niveau national (18).

Ailleurs dans le monde, le revenu climatique existe aussi. En Suisse, depuis 2008, les deux tiers des recettes issues de la taxe sur les combustibles fossiles est redistribuée aux citoyens (19). En Autriche, en juillet 2022, un prix du carbone sera implémenté sur les énergies fossiles, et les recettes seront redistribuées aux citoyen·ne·s sous forme de revenu climatique, avec une majoration pour les foyers éloignés des transports publics (20). Aux

États-Unis, sont actuellement en discussion plusieurs propositions de lois qui visent à implémenter un prix carbone avec redistribution (21). Le nouveau Gouvernement allemand a mentionné le revenu climatique parmi les outils de politique publique à considérer (22).

En France, avec le projet de loi de finances pour 2010, la taxe carbone devait initialement être implémentée avec une redistribution aux citoyen·ne·s sous forme d'un crédit d'impôt, avec une majoration pour les foyers éloignés des transports publics (23). Toutefois, la taxe carbone a été annulée par le Conseil Constitutionnel parce qu'elle comprenait trop d'exemptions (24). Elle a pu être réintroduite en 2014, en tant que composante des taxes intérieures déjà en place. Entre-temps, la condition sur l'usage des recettes a été modifiée, avec pour nouvel objectif de « baisser les coûts de production des entreprises et d'accompagner les ménages dans la transition énergétique » (25).

5 ans plus tard, en 2019, le Conseil d'Analyse Économique publie une étude insistant sur la nécessité de redistribuer les recettes de la composante carbone aux citoyen·ne·s (9). La même année, une autre étude réalisée par l'ADEME rejoint cette conclusion (26). Les analyses sont claires : accompagnée d'un revenu climatique, la tarification carbone permet d'élever le niveau de vie de la population, de réduire les inégalités tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Chez CCL France, nous préconisons donc qu'il faut relancer la hausse de la composante carbone (dite « taxe carbone »), car seul le signal prix favorise l'adoption des alternatives bas-carbone par l'ensemble des acteurs économiques. Il est donc essentiel pour atteindre nos objectifs climatiques. L'importance d'une tarification carbone ambitieuse et transparente a notamment été soulignée par le CESE (10), ainsi que par M. Jean-Pierre Farandou, PDG de la SNCF (27), et M. Antoine Frérot, PDG de Veolia (28). Au niveau européen, le paquet « Fit for 55 » actuellement en discussion prévoit justement de mobiliser le levier du signal prix, en étendant la couverture du prix carbone aux énergies fossiles utilisées pour le transport et le chauffage, avec la

mise en place d'un second système d'échange de quotas d'émission (ETS 2) (29).

Surtout, nous préconisons que les recettes de la composante carbone soient redistribuées aux citoyen·ne·s sous forme de revenu climatique. Les avantages de cet usage des recettes ont déjà été analysés par les études citées plus haut, et par plusieurs études à l'étranger. La redistribution sous forme de revenu climatique a notamment été mentionnée par M. Thomas-Olivier Léautier, chef économiste d'EDF (30), et par M. Jean Pisani-Ferry, directeur du think tank économique européen Bruegel (31). Elle est aussi directement promue par la CFDT, comme une des 90 recommandations du « Pacte du pouvoir de vivre » (32).

Enfin, nous préconisons de supprimer les exonérations existantes, autant que possible et souhaitable.

Certains secteurs très particuliers, comme l'agriculture, seraient fortement impacté par une tarification carbone pour un bénéfice écologique minime. La mise en place d'une exemption ou de mesures spéciales est alors recommandée (comme c'est le cas au Canada). Voir I4CE (8)

Souvent, ces exonérations sont mises en place à cause de contraintes externes, comme les réglementations internationales ou la perte de compétitivité économique. Pour implémenter une tarification carbone nationale ambitieuse, une politique climatique internationale cohérente est nécessaire. De plus, nous avons besoin d'une coopération internationale car la France ne saurait résoudre seule la crise climatique.

### 3. Nécessité d'une coopération au niveau européen et mondial.

Certaines exonérations de la taxe carbone française sont mises en place pour respecter des normes internationales, comme pour le carburant du transport aérien ou maritime international (8). Dans ce cas, nous préconisons au Gouvernement de promouvoir activement l'implémentation d'une

tarification carbone propre à ces secteurs auprès des instances compétentes. Le CESE a notamment formulé des recommandations allant dans ce sens (10). Certains acteurs concernés soutiennent eux-mêmes cette solution : par exemple, la Chambre Internationale du Transport Maritime, qui représente plus de 80 % de la flotte mondiale, a récemment demandé à l'Organisation Maritime Internationale de mettre en place une tarification carbone sur le carburant des bateaux (33). Dans cette optique, le paquet européen « *Fit for 55* » prévoit justement de tarifier le carbone du transport international (29).

Nous préconisons également au Gouvernement de mener une politique internationale cohérente avec ses objectifs climatiques, notamment en promouvant activement un prix carbone commun avec nos partenaires commerciaux de part le monde (à défaut, l'établissement d'une tarification carbone à la frontière, comme ce qui est actuellement discuté au niveau européen). Pour les trois raisons suivantes :

- **garantir une compétition économique juste et équilibrée pour les entreprises françaises et européennes** : certaines des exonérations existantes sont mises en place pour neutraliser un différentiel de prix du carbone (8). En effet, tous les pays n'ont pas une tarification carbone aussi ambitieuse. Un écart de prix trop important fausse la concurrence, et peut même provoquer la fuite du carbone (l'exportation des processus les plus polluants). Une compétition équilibrée est un enjeu capital pour les entreprises et industries, comme le souligne le MEDEF (34).
- **diminuer l'empreinte carbone de la France** : la moitié de l'empreinte carbone des Français·e·s est importée de l'étranger (35). Si l'État français veut satisfaire ses objectifs climatiques, la réduction des émissions importées est nécessaire. À cet égard, le CESE préconise d'utiliser l'empreinte carbone comme indicateur privilégié pour rendre compte plus fidèlement de la pression exercée par la France sur le climat. Le CESE recommande aussi de s'engager dans une politique internationale de coopération, en coordonnant la tarification carbone avec les partenaires commerciaux de la France et de l'Europe (36).

- **mener l'ambition climatique mondiale** : les émissions territoriales de GES de la France composent pour 1 % des émissions mondiales de GES (1). Cela souligne la nécessité d'une coopération internationale pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. Dans le monde, il existe 64 mécanismes de tarification carbone indépendants, qui couvrent ensemble à peine 20 % des émissions de GES mondiales (4). En guise de comparaison, les pays membres du G20 représenteront 85 % des émissions de GES en 2030 (6). Une coordination sur le prix carbone entre les principales puissances industrielles aurait un impact significatif sur la réduction des émissions de GES mondiales (37).

Sur les 20 % des émissions de GES mondiales actuellement couverts par un prix carbone, seulement un cinquième ont un prix situé dans la marge de prix compatible avec l'atteinte de l'objectif fixé par l'accord de Paris (marge de prix mentionnée précédemment). Soit moins de 4 % des émissions de GES mondiales. Voir Banque Mondiale (6)

Pour ces trois raisons, nous soulignons la nécessité d'une coopération internationale. En particulier, nous préconisons la promotion active d'un prix carbone commun avec les principaux partenaires commerciaux de la France et de l'Europe (à défaut, l'établissement d'une tarification carbone à la frontière européenne).

#### 4. Importance d'une planification complémentaire.

Les réglementations et normes ont l'avantage d'être globalement claires et de mener directement au résultat fixé. Les subventions ont l'avantage de sortir les citoyens de potentielles impasses économiques et d'être socialement acceptables. Ce sont des outils politiques qui ont leur utilité. Cependant, ils sont complexes à mettre en place de manière efficiente, avec de surcroît de potentiels problèmes d'acceptabilité et de contrôle. De plus, les mesures doivent être suffisamment nombreuses pour couvrir l'ensemble des secteurs économiques de la société, ce qui complexifie encore la tâche.

C'est pourquoi CCL France juge que les réglementations, normes et subventions sont insuffisantes à elles seules pour assurer la décarbonation de notre société et atteindre nos objectifs climatiques. Comme de nombreux organismes internationaux (4, 5, 6), nous soutenons que le signal prix est indispensable pour la transition écologique. Une tarification carbone régulièrement croissante et prélevée sur les énergies fossiles à l'avantage d'être simple à implémenter, de couvrir directement la majeure partie des GES territoriales, d'apporter transparence et prévisibilité, et d'inciter systématiquement l'ensemble des acteurs économiques — consommateurs, entreprises et investisseurs — à s'orienter vers les alternatives bas-carbone.

Cependant les réglementations, normes et subventions restent des outils législatifs nécessaires, devant être utilisés avec discernement. Dans cette lancée, le Shift Project a récemment publié son Plan de Transformation de l'Économie Française (PTEF), qui propose un ensemble de recommandations cohérentes pour accompagner la transformation des différents secteurs économiques (38). Le PTEF donne une analyse sourcée et chiffrée d'une société fonctionnelle dans un monde sans énergies fossiles, ainsi que les étapes pour y accéder. Si la tarification carbone modifie la trajectoire de notre économie, la planification accompagne et assiste sa transformation.

## Conclusion

CCL France considère que le levier du signal prix est essentiel pour atteindre nos objectifs climatiques. En France, une tarification carbone ambitieuse est implémentée, avec la « Contribution Climat - Énergie » (CCE). Cependant, ses autres caractéristiques la rendent défailante : trop d'exonérations, un usage opaque des recettes et un fardeau disproportionné pour les citoyen-ne-s.

Nous préconisons de redistribuer les recettes de la CCE aux citoyens, sous forme de revenu climatique, puis de relancer la hausse de la taxe carbone. Le revenu climatique est appliqué au Canada, en

Suisse et bientôt en Autriche. Ses bénéfices sont soulignés dans de nombreuses études et analyses. Accompagnée d'un revenu climatique, la tarification carbone permet d'élever le niveau de vie de la population, de réduire les inégalités sociales tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

De plus, nous préconisons la promotion active d'un prix carbone commun avec les principaux partenaires commerciaux de la France et de l'Europe (à défaut, l'établissement d'une tarification carbone à la frontière). Cela permet de garantir une compétition équitable pour les entreprises françaises et européennes, de faire baisser l'empreinte carbone de la France, et de relever l'ambition climatique internationale.

Enfin, nous soulignons qu'une tarification carbone est nécessaire mais pas suffisante, il faudra en plus une planification, des réglementations, des normes et des subventions pour accompagner la société dans sa décarbonation.



Lobby **Climatique Citoyen**

[CCL France](#)

[CCL Europe](#)

[Citizens' Climate Lobby](#)